Commune de QUETIGNY
Côte d'Or

□□□

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 29

□□□

Date de convocation
12 décembre 2023

Date d'affichage
21 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 DECEMBRE 2023 à 19h00

Président : R. DETANG, Maire

Présents : Mr R.DETANG, Mmes I.PASTEUR, C.GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mmes S.MUTIN, P.BONNEAU, MM V.GNAHOUROU, K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, D.REUET, Mme E. PREIONI VINCENT, Mr S.BOULOGNE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, N.COMBELONGE, V. DOS SANTOS, MM S.KENCKER, G.DECLAS, M.TAYEBI

Excusés : Mr M.JELLAL (pouvoir à C.GOZZI), Mmes K.BOUZIANE-LAROUSSI (pouvoir à S.PANNETIER), A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), MM H. EL KRETE (pouvoir à V.GNAHOUROU), M.BAMBA (pouvoir K.SOUVANLASY), Mme N.BINGGELI (pouvoir à E.PREIONI VINCENT), Mr J.THOMAS (pouvoir à P.SCHMITT), Mme M.GANHY (pouvoir à S.MUTIN), Mr B.MILLOT (pouvoir à S.KENCKER)

Secrétaire de séance : Valentin GNAHOUROU, Adjoint au Maire

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

➢ **Présentation de l'avis du Comité Social Territorial (CST) sur le rapport social unique de l'année 2022**

Conformément à l'article 9 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, relatif à la base des données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, le rapport social unique est transmis aux membres du comité social territorial avant sa présentation. Il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines. Dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'avis du comité social territorial est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante.

Le Rapport Social Unique 2022, qui rassemble les données sociales annuelles de la collectivité à partir desquelles sont établies les lignes directrices de gestion, visant notamment à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, a été présenté pour avis au Comité Social Territorial du 8 décembre 2023.

L'avis rendu par le comité social territorial est le suivant :

Après avoir pris connaissance du rapport social unique présenté pour l'année 2022, les membres du personnel ont émis l'observation suivante :

Il serait souhaitable d'avoir une répartition du nombre d'agents par catégorie A, B et C.

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM18-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Fait à Quetigny, le 20 décembre 2023
Copie Certifiée Conforme,

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM18-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023